Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2278

Artikel: Les consommateurs suisses paient le prix fort : une révision de la loi sur les cartels devrait prévenir - et concrétiser - l'initiative sur l'ilot de cherté

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024065

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qu'une baisse annuelle modeste des émissions internes. Et ce sera à nos enfants de réduire fortement ces émissions entre 2030 et 2050 pour atteindre l'objectif de neutralité carbone puisque, chaque Etat devant prendre sa part, il ne sera plus possible de s'offrir des compensations extérieures: un héritage empoisonné que le Parlement peut encore assainir.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, la Confédération a progressivement pris le commandement des opérations. Face à une telle situation, il paraît évident que la belle diversité des actions que permet le fédéralisme n'a pas lieu d'être.

La lutte contre le dérèglement climatique, parce qu'elle exige une action rapide et généralisée, ne peut tolérer des conflits de compétence. Ainsi les cantons ont vivement résisté aux dispositions du projet de loi CO_2 touchant les bâtiments, un domaine relevant de leur compétence. Or les bâtiments obéissent à un cycle d'investissement long. Les prescriptions efficaces en matière de chauffage et d'isolation doivent s'appliquer sans tarder sans quoi il faudra attendre plusieurs décennies pour produire les effets voulus, trop tard pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

La crise sanitaire provoquée par le covid-19 a mis en évidence notre dépendance à l'égard de l'étranger pour des produits essentiels à la santé publique. Par analogie, on ne peut que porter un regard critique sur notre politique agricole. 56% de la viande et 20% du lait suisses dépendent des importations de céréales et de fourrage. Comme le relève l'Office fédéral de l'environnement, un cheptel adapté au volume d'herbage indigène permettrait tout à la fois de réduire les émissions d'ammoniac et de méthane – un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO_2 – et de préserver les aires forestières du tiers-monde, sacrifiées à la culture intensive d'aliments pour le bétail.

On entend souvent dire que la pandémie actuelle signifie une rupture par rapport à nombre de nos certitudes et de nos comportements. Une analyse fine des dysfonctionnements observés ne pourrait que profiter à l'amélioration de la politique climatique. Car si la pandémie disparaîtra peut-être dans quelques mois, les conséquences d'un réchauffement non maîtrisé de la planète accompagneront l'humanité durant plusieurs décennies, si ce n'est plusieurs siècles.

Les consommateurs suisses paient le prix fort

Une révision de la loi sur les cartels devrait prévenir - et concrétiser - l'initiative sur l'îlot de cherté

Yvette Jaggi - 18 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36224

La question des prix à la consommation occupe une nouvelle fois la scène politique fédérale, avec une initiative populaire déposée en janvier 2018 sous le titre *Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables*. Cette proposition a suscité un contre-projet indirect proposé par le Conseil fédéral dans son *Message* du 29 mai 2019 et tout récemment adopté par le Conseil national par 150 voix contre 39, avec la seule opposition du PLR.

Reste à passer le cap du Conseil des Etats, où la majorité s'annonce moins nette. En cas de refus, la parade du contre-projet fédéral échoue et le peuple vote, à coup sûr en faveur de l'initiative. Car les organisations de consommateurs suisses, Fédération romande en tête, savent rassembler les citoyens. Il y a une quarantaine d'années déjà, elles avaient fait aboutir

coup sur coup deux initiatives populaires importantes. C'est ainsi que la protection des consommateurs est inscrite dans la Constitution depuis juin 1981 et la lutte contre les abus dans la formation des prix depuis novembre 1982.

Les abus qui forment *«l'îlot de cherté»*, commis à l'échelle internationale et notamment par les sites étrangers de vente en ligne, échappent aux compétences de Monsieur Prix. C'est pourquoi l'initiative pour des prix équitables prévoit expressément que la Confédération légifère *«afin de garantir l'acquisition non discriminatoire de biens et de services à l'étranger et d'empêcher toute forme de limitation de la concurrence due aux pratiques unilatérales d'entreprises puissantes sur le marché»*.

La parade du contre-projet

C'est justement le sens du contre-projet fédéral, qui propose une révision de la loi sur les cartels en faveur de laquelle l'initiative pourrait être retirée. Ce qui éviterait une votation populaire dont le résultat positif est assuré et permettrait de gagner au moins deux ans jusqu'à la mise en œuvre.

L'enjeu est moins simple qu'il n'en a l'air. Car l'initiative veut non seulement améliorer la position relative des consommateurs suisses vis-à-vis des vendeurs implantés à l'étranger, mais aussi permettre aux entreprises suisses d'acheter directement à l'étranger sans passer obligatoirement par des fournisseurs attitrés. Cette voie directe et non discriminatoire devrait permettre d'étendre les contrôles non seulement aux entreprises occupant une position dominante sur le marché mais aussi aux entreprises qui leur servent d'intermédiaires obligés et détiennent de ce fait un *«pouvoir de marché relatif»*.

Cette notion, bien connue des spécialistes du droit cartellaire, fait partie des dispositions transitoires de l'initiative, à mettre à exécution dès son acceptation en votation populaire. Avec le contre-projet fédéral et le retrait envisagé de l'initiative, la modification *ad hoc* de la loi sur les cartels entrerait directement en vigueur. Sauf que les juristes doutent de l'applicabilité d'un dispositif exigeant des interventions à l'étranger.

Le 9 mars, le Conseil national a délibéré sur les textes de l'initiative et du contre-projet. Long débat, une cinquantaine d'intervenants, beaucoup de contorsions entre le signal aux électeurs-consommateurs et l'empressement envers les vendeurs et revendeurs. La palme de l'indécision sinueuse revenant à Jean-Luc Addor (UDC/VS) qui avale un peu de travers: *«La solution qui est proposée, c'est vrai, on va le dire comme cela, n'est pas très libérale.»* Et de se demander *«jusqu'à quel point peut-on invoquer le libre marché, les règles du libre marché, pour défendre une situation qui, précisément, paralyse d'une certaine façon le libre marché et fausse les règles du libre marché?»*

Réalités vécues

Plus sérieusement, Samuel Bendahan (PS/VD) et Katharina Prelicz-Huber (Verts/ZH) parlent l'un et l'autre de réalités vécues. Le premier comme acheteur d'un jeu vidéo qui lui est finalement facturé 50 francs suisses, soit le double de la valeur d'abord annoncée – 29 dollars (soit environ 25 francs) – par une firme détenant un pouvoir de marché relatif. La seconde comme bonne connaisseuse du marché des médicaments et observatrice des prix abusifs demandés pour des masques de protection et autres articles anti-coronavirus, par exemple.

Les cas sont connus, patents même, de produits de marques (alimentaires et autres), mais aussi de vêtements et d'articles ménagers importés de l'étranger et vendus aux prix *«adaptés»* au niveau de vie et au pouvoir d'achat régnant dans notre pays. Au total, selon un rapport d'expert signé Mathias Binswanger, professeur à la HES de la Suisse du Nord-Ouest, les consommateurs suisses paieraient des prix surfaits pour un montant total atteignant les 3,3 milliards de francs. Une partie de cette somme au moins devrait pouvoir être récupérée grâce aux effets directs ou incidents de l'initiative pour des prix équitables.

Le débat parlementaire à

propos de cette initiative a passé sous silence une réalité avérée: cette somme de 3,3 milliards de francs correspond tout juste au tiers du montant des achats que les Suisses font en euros dans les régions transfrontalières, ces archipels avantageux où leur franc fort et leur niveau de vie supérieur représentent un double effet d'aubaine.

Ces femmes invisibles mises en lumière par le coronavirus

Un appel de médecins aux milieux économiques

Danielle Axelroud Buchmann - 19 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36228

Deux médecins haut-valaisans, Natalie Urwyler et Simon Fluri, ont lancé un appel urgent aux milieux économiques pour leur demander de libérer les pères occupés dans des secteurs moins prioritaires afin que les mères travaillant dans le système de santé puissent assumer leurs responsabilités.

La fermeture des écoles met les parents dans une situation difficile, en particulier tous ceux dont le travail est crucial si l'on veut maîtriser la pandémie. Non seulement les médecins, le personnel soignant et des pharmacies, mais aussi toutes les personnes actives au sein du système de santé et des hôpitaux.

Or, dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale, les femmes représentent 78% du personnel, selon les statistiques fédérales. Dans le commerce de détail, ce chiffre est de 68%.

Tous ces gens qui travaillent et dont l'activité s'avère en ce moment si nécessaire sont en majorité des femmes, mères pour nombre d'entre elles. Les écoles étant désormais fermées, qui va s'occuper des enfants? Plusieurs cantons (Vaud, Valais, Berne, Zurich) ont annoncé vouloir mettre en place des solutions de garde pour les cas d'urgence. Mais cela ne suffira peut-être pas. Les deux médecins haut-valaisans, soutenus par le directeur de l'Hôpital du Valais, Eric Bonvin, en appellent aux employeurs des entreprises dont l'activité n'est actuellement pas du domaine de l'approvisionnement de base: libérez les pères, pour qu'ils puissent prendre en charge les enfants et que leurs mères puissent assumer les tâches plus primordiales pour la santé de la population.

Il ne s'agit donc pas seulement des médecins et du personnel soignant. Mais aussi de toutes les petites mains qui nettoient, désinfectent, décontaminent, cuisinent. On peut d'ailleurs tenir le même raisonnement pour le commerce de détail alimentaire, indispensable pour assurer l'approvisionnement du pays.

En ces temps de crise, ces personnes – donc, en majorité des femmes – deviennent enfin visibles.

Apparemment pas pour le Conseil fédéral: dans sa conférence de presse du 16 mars, il a précisé la teneur des nouvelles mesures nationales prises et applicables dans tous les cantons, sans faire la moindre mention de la question du genre. Pourtant, dans une telle situation de crise, la répartition des tâches entre les femmes et les hommes est décisive.

Le Conseil fédéral a par exemple bien spécifié que 90% des soldats faisant partie des cinq compagnies sanitaires ou des quatre bataillons hospitaliers qui vont être appelés prochainement ne travaillent pas dans le système de santé. L'idée: ne pas priver la société civile de personnel soignant qualifié pour les remettre à disposition via l'armée. Mais quelle proportion d'entre eux sont des pères ou des mères? Et qu'adviendra-t-il des enfants? Et si les conjoints, eux, font partie du personnel soignant ou auxiliaire?